

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2019 - COMPTE-RENDU 2019-07

Sous la présidence de SCHWALBACH Christian, Maire

Conseillers présents : ZIEHL Anita, DEMERLE Xavier, SPECHT Christiane, KLEIN Christian, KREUTZMANN Herbert, JUNG Pascal, Cécile HANNEMANN, Chris STAB ; HUVER Joseph, DEMERLE René, JUNG Edouard

Conseillers absents excusés : SCHEIDLER Jutta, BADEN-KIFFER Céline, KNERR Roland.

Secrétaire de séance : Anita ZIEHL

.....
Le compte-rendu du conseil municipal du 14 mai 2019 est validé à l'unanimité.

1) Organisation du voyage en Charente du 14 au 17 novembre 2019

En mai dernier, une délégation de représentants de la commune de Cherves-Richemont est venue à Walschbronn pour recueillir des témoignages et souvenirs des anciens sur l'évacuation du 1er septembre 1939. Ces témoignages serviront de base à une conférence qui aura lieu le vendredi 15 novembre 2019 à Cherves-Richemont pour commémorer les 90 ans de l'exode. À cette occasion, il avait été convenu d'organiser un déplacement à Cherves-Richemont. Ce déplacement aura lieu du 14 au 17 novembre 2019 et sera l'occasion de poursuivre le travail de mémoire et de renforcer les liens. Les frais de déplacement seront à la charge des participants (voyage prévu en TGV).

- ✓ *Le maire propose de faire réaliser une plaque commémorative et de réfléchir à la mise en place d'une charte d'amitié.*

2) N° DCM 2019-08-01 : Travaux forestiers

Suite à l'adoption de l'état de prévision des coupes de l'exercice 2020 permettant notamment de confier l'exploitation à l'entreprise la mieux-disante, une consultation avait été lancée pour l'exploitation et le débardage.

3 offres ont été déposées :

- Yann BOUAS (Sélestat) : 14 612,40 euros TTC
- RGESTFOREST (Bousseviller) : 14 612,40 euros TTC
- HOERNEL SA (La Walck) : 19 602,00 euros TTC

Le choix se porte sur l'entreprise RGESTFOREST. Le conseil valide à l'unanimité.

3) N° DCM 2019-08-02 : Assistance maîtrise d'ouvrage CdC Pays de Bitche (annexe de la mairie)

Le maire propose de faire appel à la Communauté de communes et plus précisément au Responsable « Investissement bâtiments » pour le suivi des travaux de l'annexe de la mairie. Les travaux sont en cours de chiffrage et seront coordonnés avec ceux de la mise en accessibilité de la mairie.

Le conseil valide à l'unanimité.

4) N° DCM 2019-08-03 : travaux de l'entreprise GREBIL

L'entreprise GREBIL a réalisé des travaux de fournitures d'enrobés à froid, pour un montant de 1 182 euros TTC.

Le Maire propose d'imputer ces travaux à la section d'investissement. Le conseil valide à l'unanimité.

5) Jardin du souvenir : choix à opérer

Une visite de l'exposition de Monsieur PETRY (sculpteur) et du cimetière de Meisenthal est programmée lundi 16 septembre afin de pouvoir choisir le style d'urnes et de caveaux.

Le conseil valide à l'unanimité.

6) N° DCM 2019-08-04 : décision modificative

Afin de pouvoir régler la facture de l'entreprise JVS relative aux licences (logiciels mairie), le Conseil municipal valide le transfert de crédit suivant :

En dépenses d'investissement :

- Au 21318, opération 55 : - 2 500 euros

En recettes d'investissement :

- Au 2051, opération 110 : + 2 500 euros

Le conseil valide à l'unanimité.

7) N° DCM 2019-08-05 : encaissement de chèques

- Remboursement de 3369,41 euros de Groupama (règlement affaire FLON, remboursement frais d'expertise)
- Remboursement de 216 euros de Groupama (affaire FLON, honoraires avocat)
- Remboursement de 216 euros de Groupama (affaire FLON, honoraires avocat)

Le conseil valide à l'unanimité.

8) N° DCM 2019-08-06 : adhésion au service intérim du Centre de gestion

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer au service intérim du Centre de Gestion afin d'anticiper un éventuel besoin de remplacement temporaire d'agents (secrétaire, ouvrier communal,...). La simple adhésion n'induit pas de coût.

Si la commune a recours à ce service, elle devra alors payer des frais de gestion. Par exemple, pour un recrutement d'un agent de catégorie B, coût de 85 euros par mois pendant la durée de la mission.

Délibération autorisant l'autorité territoriale à signer la convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service Missions Interim et Territoires du Centre de gestion de la Moselle

(Loi n°84-53 modifiée – art. 25)

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement

d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

CONSIDÉRANT que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 alinéa 7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par convention.

CONSIDÉRANT en outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité du service, le Maire propose d'adhérer au service Missions Interim et Territoires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Moselle,

Le Maire présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 57.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention cadre susvisée telle que présentée par le Maire,
- AUTORISE le Maire ou son délégué à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents,
- AUTORISE le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service,
- DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

Le conseil valide à l'unanimité.

9) N° DCM 2019-08-07 : travaux liés au remplacement d'une conduite du réseau d'eau-assainissement

Au vu du devis présenté et du rapport de l'inspection caméra réalisée en novembre 2017 par le SDEA à partir de la rue de la Chapelle vers la rue Bellevue et suite aux explications fournies par Monsieur le Maire concernant la participation communale, le Conseil municipal avait validé à l'unanimité la proposition de la participation communale à hauteur de 5 612,01 euros HT pour les travaux de remplacement de conduite en octobre 2018.

Le montant de la facture finale a depuis légèrement évolué car elle prend en compte le décompte final de GREBIL supérieur au devis initial pour les raisons suivantes :

- Il y a des reprises de branchements de gouttières supplémentaires chez M. NOMINE
- La modification du tracé initial prévu a augmenté la dépose repose de pavés
- Le collecteur a été prolongé volontairement hors de la parcelle de M. NOMINE de manière à ne plus devoir intervenir dans sa propriété par la suite.

Le surcoût pour le périmètre SDEA Pays de Bitche est de 1 075 € HT soit 1 290 TTC moins la différence refacturée 225.25 TTC à votre commune soit 1 064.34 TTC.

Suite aux explications fournies par Monsieur le Maire, le Conseil municipal valide à l'unanimité le nouveau montant de la participation qui s'élève désormais à 5 799,72 euros HT au lieu de 5 612,01 euros HT soit une différence de 187,71 euros HT.

10) N° DCM 2019-08-08 : demande de subvention pour des travaux au niveau de l'annexe de la mairie

Le Maire propose de déposer une demande de subvention DETR 2020 dans le cadre des travaux programmés dans l'annexe de la mairie dont le montant s'élève à 8 354,32 euros.

Les travaux concernent des travaux de plomberie, électricité, menuiserie intérieure, gros œuvre, peinture. Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Recettes
Travaux divers : 8 354,32 euros	Fonds propres : 5 012,59 euros
	DETR (40%) : 3 341,73 euros
Total : 8 354,32 euros	Total : 8 354,32 euros

Suite aux explications fournies par le maire, le Conseil municipal valide les travaux ainsi que le plan de financement.

11) N° DCM 2019-08-09 achat de nouveaux luminaires dans le cadre de la rénovation de la mairie

Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'achat de nouveaux luminaires à l'entreprise Lampenwelt GmbH pour les locaux de la mairie pour un montant de 821,61 euros HT.

12) N° DCM 2019-08-10 achat d'une tireuse

Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'achat d'une pompe à bière pour la salle « La Forge » pour un montant de 907,56 euros HT à l'entreprise « Ich-zapfe.de ».

13) Points divers

- Planning des travaux de mise en accessibilité de la mairie et de l'église et de la création du jardin du souvenir
- Recherche agent recenseur / campagne de recensement 2020 : un affichage et une publication dans le prochain bulletin est prévu.
- Démission Joseph HUVER : L'adjoint au Maire, Joseph HUVER, a adressé au Maire sa lettre de démission au poste d'Adjoint qui intervient suite à l'accident de son fils. Joseph HUVER reste conseiller municipal.

Le Maire remercie Joseph HUVER au nom de toute la municipalité pour la qualité du travail effectué durant toutes ces années et fait part de son souhait le plus vif que la situation s'arrange au plus vite.

Vu le Maire,
Le 19 septembre 2019

